

ECOLE PRIMAIRE « GAN RACHI »
 8 Impasse Suzanne Lenglen -31200 Toulouse
 05.61.32.83 05
 ganrachitoulouse@gmail.com

Règlement financier

Tarif annuel — Maternelle & Élémentaire

Chers parents,

L'école Gan Rachi a fait le choix d'une grille tarifaire indexée sur le quotient familial, afin que la scolarité soit accessible à toutes les familles, dans un esprit d'équité. Aucune famille ne doit être empêchée, pour des raisons financières, d'inscrire son enfant dans l'établissement.

Le présent règlement détaille la composition des frais, le mode de calcul de votre catégorie tarifaire, ainsi que les modalités de règlement.

1. Composition des frais de scolarité

Les frais mensuels se composent de trois éléments distincts : la participation (modulée selon vos revenus), la demi-pension et la sécurité. Les tranches A, B et C bénéficient d'une exonération totale de la part Sécurité, et la tranche D d'une exonération partielle (50 %). Pour les autres tranches, la sécurité est intégrée au total mensuel et donne lieu à un reçu fiscal CERFA en fin d'année civile.

1.1. La participation (modulable selon les revenus)

La participation correspond à la contribution des familles au fonctionnement pédagogique de l'établissement. Son montant est modulé selon le quotient familial du foyer (voir grille au § 3.1).

C'est le seul poste qui peut faire l'objet d'une réduction tarifaire selon les revenus.

1.2. Les frais de restauration (tarif fixe, non modulable)

La demi-pension comprend :

- Les repas du midi du lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
- Les goûters du matin et de l'après-midi du lundi au jeudi

Aucune réduction tarifaire n'est appliquée sur la restauration : il s'agit d'un coût incompressible, identique pour toutes les familles, quel que soit leur quotient familial.

À combien revient chaque repas et chaque goûter ?

Pour 1 enfant, la demi-pension représente 155 €/mois sur 11 mois, soit 1 705 € par an. Cette somme couvre, sur les 36 semaines d'école, 5 repas du midi et 8 goûters par semaine — soit 468 prestations dans l'année.

Ramené à la prestation, cela représente :

- Un repas du midi : **environ 5,25 €**
- Un goûter (matin ou après-midi) : **environ 2,65 €**

À titre de comparaison, un repas en restauration scolaire privée se situe généralement entre 7 et 8 €. La demi-pension de l'école Gan Rachi propose donc un tarif particulièrement avantageux pour des prestations complètes (repas chaud le midi et deux goûters quotidiens du lundi au jeudi).

1.3. La sécurité (tarif fixe, modulé selon la tranche)

La part « Sécurité » couvre les frais de mise en sûreté de l'établissement et des élèves. Elle s'applique selon trois niveaux en fonction du quotient familial :

- **Tranches A, B et C** : exonération totale (0 €). Ces familles ne paient que la participation modulée et la demi-pension.
- **Tranche D** : exonération partielle de 50 % (20 € pour 1 enfant, 30 € pour 2 enfants, 45 € pour 3 enfants).
- **Tranches E à HC** : tarif plein (40 € pour 1 enfant, 60 € pour 2 enfants, 90 € pour 3 enfants).

Avantage fiscal : pour les familles soumises à la part Sécurité (tranches D à HC), un reçu fiscal CERFA sera délivré en fin d'année civile pour le montant total réglé au cours de l'année. Ce reçu pourra être joint à votre déclaration de revenus, conformément à la réglementation en vigueur.

2. Calcul du quotient familial

Le quotient familial détermine la catégorie tarifaire applicable (de A à HC). Il se calcule en quatre étapes :

Étape 1 — Repérer sur votre dernier avis d'imposition la case « **Revenu fiscal de référence** ».

Étape 2 — Diviser ce revenu fiscal par le nombre de parts du foyer :

- 1 part pour le père et 1 part pour la mère (2 parts pour les familles monoparentales)
- 0,5 part par enfant à charge (1 part à partir du 3^{ème} enfant) / 0,5 part par enfant en garde alternée
- Familles recomposées : prise en compte de tous les enfants déclarés sur l'avis d'imposition
- Couples vivants maritalement (hors PACS) : cumul des deux avis d'imposition
- Couples séparés en garde alternée : facturation séparée par parent (1/2 part par foyer)

Étape 3 — Le résultat obtenu est votre **quotient familial**. Il vous classe dans une catégorie tarifaire (A à HC), selon la grille du § 3.1.

Étape 4 — Joindre la photocopie du dernier avis d'imposition à votre dossier d'inscription (sauf si vous relevez de la catégorie HC). Les familles domiciliées à l'étranger sans revenus déclarés en France sont classées par défaut en catégorie HC.

3. Grille tarifaire mensuelle

3.1. Tarif mensuel à régler

Le tableau ci-dessous indique le **total mensuel à régler** (Participation modulée + Restauration + Sécurité) selon votre catégorie tarifaire :

Catégorie	Quotient familial	Total mensuel — 1 enfant	Total mensuel — 2 enfants	Total mensuel — 3 enfants
A	jusqu'à 2 452 €	155 €	295 €	440 €
B	de 2 453 à 3 996 €	160 €	303 €	450 €
C	de 3 997 à 4 840 €	165 €	312 €	460 €
D	de 4 841 à 5 772 €	191 €	351 €	516 €
E	de 5 773 à 6 941 €	232 €	414 €	600 €
F	de 6 942 à 8 728 €	246 €	438 €	628 €
G	de 8 729 à 11 030 €	267 €	470 €	667 €
H	de 11 031 à 13 971 €	287 €	504 €	706 €
I	de 13 972 à 17 549 €	308 €	537 €	745 €
J	de 17 550 à 19 959 €	371 €	638 €	864 €
K	de 19 960 à 23 635 €	382 €	655 €	885 €
L	de 23 636 à 27 961 €	398 €	682 €	916 €
HC	+ de 27 962 €	400 €	685 €	920 €

Rappel : tranches A, B, C exonérées de la part Sécurité ; tranche D à 50 % ; tranches E à HC à 100 % (40 / 60 / 90 € pour 1/2/3 enfants au taux plein). La part Sécurité fait l'objet d'un reçu fiscal CERFA en fin d'année civile pour les tranches concernées.

Voici le décompte du tarif mensuel :

Les familles doivent régler sur **11 mois** :

- 1-La contribution mensuelle modulée
- 2-Les frais de restauration (obligatoire)
- 3-La sécurité

3.2. Participation modulée selon le quotient familial

Tarif mensuel de la participation, par catégorie tarifaire et par nombre d'enfant(s) scolarisé(s) :

Catégorie	Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants
A	jusqu'à 2 452 €	0 €	0 €	0 €
B	de 2 453 à 3 996 €	5 €	8 €	10 €
C	de 3 997 à 4 840 €	10 €	17 €	20 €
D	de 4 841 à 5 772 €	16 €	26 €	31 €
E	de 5 773 à 6 941 €	37 €	59 €	70 €
F	de 6 942 à 8 728 €	51 €	83 €	98 €
G	de 8 729 à 11 030 €	72 €	115 €	137 €
H	de 11 031 à 13 971 €	92 €	149 €	176 €
I	de 13 972 à 17 549 €	113 €	182 €	215 €
J	de 17 550 à 19 959 €	176 €	283 €	334 €
K	de 19 960 à 23 635 €	187 €	300 €	355 €
L	de 23 636 à 27 961 €	203 €	327 €	386 €
HC	+ de 27 962 €	205 €	330 €	390 €

3.3. Frais de restauration (tarif mensuel fixe)

Nombre d'enfant(s)	1	2	3
Tarif mensuel	155 €	295 €	440 €

3.4. Sécurité (tarif mensuel plein — tranches E à HC)

Nombre d'enfant(s)	1	2	3
Tarif mensuel	40 €	60 €	90 €

Tranches A, B et C : exonération totale (0 €). Tranche D : exonération partielle de 50 % (20 / 30 / 45 € pour 1/2/3 enfants). Voir § 1.3.

4. Modalités de règlement

4.1. Facturation

Les factures sont émises sur une base annuelle. Elles précisent le détail des trois postes (participation, demi-pension, sécurité) ainsi que le total dû pour l'année scolaire. La part Sécurité est identifiée séparément afin de permettre l'émission du reçu fiscal CERFA en fin d'année civile.

4.2. Prélèvement automatique mensuel (mandat SEPA)

Le règlement s'effectue par prélèvement automatique mensuel, étalé sur 11 mois. À l'inscription, les familles signent un mandat de prélèvement SEPA autorisant l'école à prélever chaque mois la somme due.

Le RIB de l'école et le formulaire de mandat SEPA sont à demander au secrétariat.

4.3. Rejets de prélèvement

Tout rejet de prélèvement (provisions insuffisantes, opposition, mandat révoqué, etc.) fera l'objet :

- D'une représentation du prélèvement sur le mois suivant ;
- De l'application d'une **pénalité administrative de 25 € par rejet**, facturée en sus du montant initial.

Les frais bancaires éventuellement supportés par l'école au titre du rejet sont également refacturés à la famille.

5. Démarches pour l'attribution de votre catégorie tarifaire

Pour bénéficier de votre catégorie tarifaire correspondant à votre quotient familial, vous devez :

- Joindre la photocopie de votre dernier avis d'imposition à votre dossier d'inscription ou de réinscription, **pour le 17 juillet 2026**.
- Renouveler cette démarche chaque année scolaire.
- Pour les couples vivant maritalement (hors PACS) : joindre **les deux avis d'imposition**.

À défaut de transmission de l'avis d'imposition, votre famille sera classée par défaut en catégorie HC (plein tarif).

Les pièces transmises sont traitées de manière strictement confidentielle et ne servent qu'à la détermination de la catégorie tarifaire.

6. Pour toute question

Le secrétariat de l'école se tient à votre disposition pour toute question relative au présent règlement, à votre catégorie tarifaire ou aux modalités de règlement.

Le règlement intérieur financier doit être daté et signé par les deux parents et joint au dossier d'inscription.

Signature du père

« lu et approuvé »

Signature de la mère

« lu et approuvé »

Date :

Date :

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de prélèvement SEPA SEPA Single Euro Payments Area		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Ecole Gan Rachi à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Ecole Gan Rachi. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.	
Débiteur Votre Nom Votre adresse CP/Ville France IBAN BIC A Signature :		Identifiant du créancier (ICS) : Créancier France Païement : ☒ Récurrent/répétitif ☐ Ponctuel Le : Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veuillez compléter tous les champs du mandat.	
 Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB			
A nous retourner dûment complété			